



Le 11 mars 2016

**Par dépôt électronique et poste**

Me Véronique Dubois, Secrétaire  
Régie de l'énergie  
Tour de la Bourse  
800, rue du Square-Victoria  
2<sup>e</sup> étage, bureau 2.55  
Montréal (Québec) H4Z 1A2

**Me Jean-Olivier Tremblay**  
Avocat

Hydro-Québec – Affaires juridiques  
4<sup>e</sup> étage  
75, boul. René-Lévesque Ouest  
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Tél. : (514) 289-2211, poste 4683  
Télec. : (514) 289-2007  
C. élec. : Tremblay.Jean-Olivier@hydro.qc.ca

**OBJET : Demande d'adoption de sept normes de fiabilité d'Hydro-Québec par sa direction – Contrôle des mouvements d'énergie dans ses fonctions de coordonnateur de la fiabilité au Québec (le « Coordonnateur »)**  
**Votre dossier : R-3957-2015 / Notre référence : R051782 JOT**

---

Chère consœur,

Le Coordonnateur a pris connaissance des demandes d'intervention et des budgets proposés par Énergie La Lièvre S.E.C. (ELL) et Rio Tinto Alcan (RTA) dans le dossier mentionné en objet.

Le Coordonnateur s'en remet à la Régie quant à l'attribution du statut d'intervenant à ces deux intéressés et à l'appréciation du caractère raisonnable des budgets soumis.

Le Coordonnateur réitère qu'il est en accord avec le traitement des normes de fiabilité par bloc et par le biais de séances de travail, tel que proposé par la Régie et qu'il favorise un traitement efficace du présent dossier dans un objectif d'harmonisation des normes de fiabilité du Québec avec celles des États-Unis.

Veillez recevoir, chère consœur, l'expression de nos salutations les meilleures.

*(s) Jean-Olivier Tremblay*

JEAN-OLIVIER TREMBLAY, avocat

JOT/sg

C.c. Intéressés